

Campagne pour l'initiative sur un salaire minimum légal

Les salarié-e-s se mobilisent

Dénonciations de la sous-enchère, tractages devant les entreprises, stands dans la rue, actions coup de poing, soirées d'information dans les communes populaires suburbaines, assemblée intersyndicale, la dernière ligne droite de la campagne syndicale pour le salaire minimum légal est bien lancée.

Le 9 avril, sous l'égide de la CGAS et à l'initiative du SIT, s'est tenue une assemblée de travailleurs-euses, militant-e-s de tous les secteurs et de tous les syndicats genevois.

Co-présidée par Christine Formaz, présidente du SIT, et Danielle Parmentier, présidente d'Unia-Genève, cette assemblée fut un succès. Une centaine de travailleuses et travailleurs, se sont réuni-e-s afin de d'exprimer leur conviction profonde sur la nécessité d'introduire un salaire minimum légal en Suisse.

Les "vieux de la vieille" étaient tous et toutes présentes, fidèles au poste de la lutte pour l'amélioration des droits de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs. Ils-elles ont témoigné des victoires passées mais également des limites du partenariat social qui fondent aujourd'hui la nécessité d'empoigner l'arme d'un salaire minimum légal pour améliorer ces droits.

Cette assemblée a été aussi l'occasion de voir plein de nouvelles têtes: des salarié-e-s



Dans ce numéro:

On vote le 18 mai

En plus du salaire minimum légal, cinq sujets de votation sont à l'ordre du jour du 18 mai. Le SIT vous explique ses positions.

3

1er mai 2014

Manifestons unitairement avec l'ensemble des syndicats et des mouvements de gauche... pour le salaire minimum légal

3

Le domino des faillites

Comment se soustraire à ses obligations d'employeur en multipliant les faillites en cascade. Des patrons du bâtiment sont passés maîtres dans ce domaine.

5

An-ti-so-cial

Fidèle aux idées de son parti, le Conseiller d'Etat Mauro Poggia veut défavoriser les salarié-e-s de l'agriculture, déjà les moins bien lotis en conservant les discriminations en matière d'allocations familiales.

6

Fonction publique mobilisée

Le personnel de la fonction publique se mobilise tant sur la nouvelle évaluation des fonctions qu'à l'Office cantonal de l'emploi.

7

jeunes et moins jeunes pour qui cette revendication d'un salaire minimum légal a constitué une évidence et éveillé l'intérêt pour la militance syndicale. Une prise de conscience de la nécessité de s'engager et de se mobiliser concrètement contre la sous-enchère, pour une meilleure répartition des richesses dans un canton où le fossé entre riches et pauvres ne cesse de se creuser, et pour offrir un salaire décent à chacun-e, pour que chacun-e puisse vivre de son travail avec ce minimum de dignité qui est leur est aujourd'hui déniée.

Témoignages, arguments, mais également programme de mobilisation: après le rappel

des multiples dénonciations de sous-enchère constatées ces dernières années et ces derniers mois, les deux coprésidentes de cette assemblée ont dressé la liste des actions syndicales en cours et à venir jusqu'au 18 mai.

De la flash-mob organisée par le SIT (voir page 4) au film produit par Unia diffusé sur le web, en passant par un monopoly géant sur la pleine de Plainpalais, les multiples stands dans la rue, les distributions de tracts en tous genres devant les entreprises ou sur les chantiers, jusqu'au soirées d'informations que le comité unitaire organisera dans les communes populaires suburbaines, la campagne pour le

salaire minimum légal va continuer sur sa lancée et encore prendre de l'ampleur. Grâce à ce nouveau souffle militant, vers un OUI genevois sonnant et trébuchant le 18 mai 2014.

OUI
à la protection des salaires
au salaire minimum



Voir aussi en pages 4 et 8



Ne pas baisser la garde

Six semaines après l'acceptation à une très courte majorité par le peuple de l'initiative UDC "contre l'immigration de masse", le Conseil fédéral a annoncé vouloir renforcer les mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes. Tollé du côté de l'UDC, qui ne voit pas pourquoi on devrait "accompagner" une libre-circulation dont le peuple ne voudrait plus, scepticisme du côté des partis bourgeois, et demi-satisfaction de la gauche et des faitières syndicales nationales.

Même si cette annonce du Conseil fédéral va dans le bon sens, il serait naïf de croire que les autorités fédérales ont tout à coup pris conscience de la nécessité impérative de contrôler, non pas les frontières, mais le marché du travail, alors que ce même Conseil fédéral a fait la sourde oreille aux revendications syndicales durant toute la campagne.

À la veille de la votation sur l'initiative syndicale pour l'introduction d'un salaire minimum légal, à laquelle s'op

pose le Conseil fédéral, l'annonce de celui-ci sur le renforcement des mesures d'accompagnement a comme un parfum opportuniste: tenter de rassurer l'opinion publique pour pouvoir ensuite prétendre que l'initiative est d'autant plus inutile que le Conseil fédéral a pris des mesures contre le dumping.

L'examen des mesures annoncées confirme ce sentiment d'opportunisme: l'augmentation des amendes pour sanctionner la sous-enchère ne concerne que peu de secteurs, est insuffisante en termes de montants, et ne résout rien des difficultés d'application de ces sanctions. L'augmentation des contrôles dans les régions frontalières est bienvenue mais ils sont aujourd'hui d'une insuffisance telle qu'on peine à croire à un déblocage de moyens supplémentaires suffisants. Enfin, l'allègement des conditions permettant l'extension des CCT d'une part ne répond pas à l'inexistence de CCT dans de nombreux secteurs exposés à la sous-enchère, mais dépendra surtout

d'une modification de la loi.

Or, jusqu'à preuve du contraire, la majorité politique au niveau fédéral est détenue par la droite. Et que dit cette droite des mesures annoncées par le Conseil fédéral? L'UDC a toujours été hostile à la réglementation et au contrôle du marché du travail. Avec son initiative sur l'immigration de masse, elle est même allée jusqu'à s'opposer frontalement au grand patronat (Economiesuisse) parce qu'à ses yeux, la dérégulation du marché du travail pèse plus que les accords bilatéraux avec l'Europe. L'UDC fera donc tout son possible non pas pour améliorer les mesures d'accompagnement, mais pour les supprimer purement et simplement.

Du côté PLR, on soutient hypocritement une "meilleure application" des mesures existantes, en refusant toute amélioration du cadre légal. "Cette surrégulation voulue par les syndicats détruit le marché libéral du travail. Le PLR s'engagera contre le renforcement de

celle-ci au Parlement" (communiqué du PLR du 26 mars 2014). Le message est clair. Le PDC est sur la même longueur d'onde: il applaudit la mesure marginale et difficilement applicable (l'augmentation des amendes), et refuse de changer la loi: "Il n'est pas nécessaire de prendre de nouvelles mesures d'accompagnement" (communiqué du PDC du 26 mars 2014).

La mesure la plus intéressante, celle de l'allègement des conditions pour étendre une CCT, n'a donc aucune chance devant les Chambres fédérales. Prendre pour acquis le maintien des mesures d'accompagnement serait donc une grave erreur stratégique. Se contenter des mesurètes annoncées par le Conseil fédéral également. Le mouvement syndical ne doit donc pas baisser la garde, et se préparer sans plus tarder à livrer bataille, avec comme première étape gagner la votation sur le salaire minimum légal.

Davide De Filippo

L'exode de la misère

L'autre jour, à la radio, une information m'a interpellé et fait réagir. On apprenait que des journalistes avaient mené une enquête sur le sort des migrant-e-s qui cherchent à rejoindre l'Europe. Les résultats font froid dans le dos : entre 2000 et 2013, ce sont plus de 23'000 personnes - hommes, femmes et enfants - qui ont péri sur la route de l'exode. Selon cette enquête, ni les pays membres ou instances de l'Union européenne, ni l'ONU ne s'étaient donnés la peine de documenter l'ampleur de cette tragédie.

L'agence européenne Frontex gère les frontières de l'Union, mais détourne le regard sur ce qui se passe en-dehors de celles-ci : les personnes qui périssent dans la Méditerranée, par exemple, ne rentrent pas dans les cases de leurs statistiques.

Pourquoi refuse-t-on d'ouvrir réellement les yeux sur cette situation dramatique? Craindrait-on de devoir reconnaître l'échec des politiques migratoires de la "forteresse Europe"? Comment expliquer cette insoutenable indifférence?

La migration fait partie du genre humain depuis la nuit des temps. À la recherche de lendemains meilleurs, pour trouver des terres plus pros-

pères, pour fuir la famine, les guerres ou les dictatures, les peuples se sont toujours mis en mouvement. Aujourd'hui, les déséquilibres majeurs entre les pays "occidentaux" et les pays en voie de développement continuent de pousser de nombreuses personnes sur le chemin de l'exil. Face à ce phénomène, l'Europe et la Suisse n'agissent pas en adéquation avec les Droits de l'Homme qu'elles prétendent défendre. L'Occident ne peut pas simplement se laver les mains des conditions de vie que subissent les populations les plus pauvres de la planète dans ces moments de crise, tout en se servant, comme elles le font depuis des siècles, allègrement de leur matières premières.

Aucune personne migrante ne prend la décision de quitter son pays et ses êtres chers le cœur léger. Comme le dit très bien une chanson de Brassens : "Je n'aurais jamais dû quitter mon arbre". Chaque migrant-e s'est certainement dit cela une fois ou l'autre. Il s'agit toujours d'un choix difficile, qui se fait souvent dans la douleur. Et pourtant, au final, la migration s'avère très souvent positive, tant pour les migrant-e-s que pour les pays d'accueil : aussi bien en Suisse que dans le reste des pays occidentaux,

elle crée non seulement de la richesse économique, mais aussi une richesse inestimable grâce au mélange des cultures.

C'est pourquoi nous devons agir, aussi bien au niveau national que cantonal, pour une vraie politique de développement dans les pays les plus défavorisés. Nous devons contribuer à créer des sources d'emploi sur place, et éviter ainsi que des travailleurs-euses ne soient contraint-e-s de prendre de tels risques à la recherche d'un meilleur lendemain. Nous devons aussi agir ici, pour cesser de discriminer toujours et encore les migrant-e-s, pour une société ouverte et solidaire, dans le respect des droits de tous et toutes.

J'avais besoin de partager et manifester ma colère et ma révolte vis-à-vis de la manière dont nos autorités, suisses et européennes, continuent de traiter ce sujet dramatique. Je ne serais jamais venu en Suisse s'il n'y avait eu le coup d'état militaire de l'armée chilienne le 11 septembre 1973 contre le gouvernement démocratique de Salvador Allende : moi aussi, "j'étais bien auprès de mon arbre".

Jorge-Alejandro Muñoz

SIT: heures d'ouverture

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 17.30, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences, soit:

Bâtiment, parcs et jardins
mardi de 15.00 à 18.30
jeudi de 15.00 à 18.30

Nettoyage, entretien, régies, agriculture
mardi et jeudi
de 15.00 à 17.00 au 1^{er} étage

Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure
mardi et jeudi
de 14.00 à 17.00

Services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance
jeudi de 14.00 à 17.00

Santé, social, secteurs public et subventionné
mardi de 10.30 à 13.30
mercredi de 15.00 à 18.00

Caisse chômage guichet: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00
téléphone: tous les matins, de 09.00 à 12.00
- 022 818 03 33

Travailleuses sans statut légal (sans-papiers)
lundi de 14.00 à 17.00
jeudi de 09.30 à 12.30

Service des impôts
Déclaration: sur rendez-vous
022 818 03 00
Impôts à la source: lundi - mercredi - jeudi de 14.00 à 17.00 sans rendez-vous

Comité SIT

Lors de sa dernière séance, le comité SIT a:

- tiré les leçons et les conclusions de la votation du 9 février, dont les éléments ont été repris dans le dernier Sit-info;
- entendu une présentation de l'actualité syndicale et des enjeux du secteur public;
- été informé de la situation financière du SIT et de son budget 2014.

Comité CGAS

Le comité CGAS a, lui:

- également discuté des suites du vote du 9 février;
- organisé la campagne sur la votation sur l'initiative salaire minimum avec un accent particulier sur la présence dans les quartiers et les sur les lieux de travail;
- mis au point la préparation du 1er mai, dont le thème est bien sûr le salaire minimum.

SALAIRE MINIMUM À 4000 FRANCS

LA VRAIE FRONTIÈRE CONTRE LES BAS SALAIRES

JE VOTE QUI LE 18 MAI

Carnet noir: Charles Fasel

C'est peu après fêté ses 80 ans que Charles Fasel nous a quittés. C'était un "militant historique" du SIT, puisqu'il en était membre depuis 34 ans.

Il n'a pas été - comme nous l'avons écrit un peu vite - un des fondateurs du Syndicat SIT des employé-e-s des institutions sociales (le SEIS), mais il fut un des éléments qui en firent son développement au niveau cantonal, mais également romand dans le cadre de la Confédération romande du travail.

Sa militance le poussa ensuite à accepter une tâche qui n'a jamais été de tout repos, celle de président du SIT, fonction qu'il occupa de 1987 à 1992, dans une période de fort croissance de l'interprofessionnelle et de ses effectifs. On put ensuite compter sur lui pour faire appel à son sens de l'écoute et du dialogue pour intervenir quand il le fallait dans de petits problèmes internes à régler.

Charles était un camarade chaleureux et combatif. Pas son engagement pour la cause syndicale, il a marqué l'histoire du syndicalisme genevois et romand.

Le SIT exprime sa profonde sympathie à sa famille, à ses proches et à toutes celles et ceux qui ont milité avec lui.



Le SIT

Pour compléter notre équipe, le SIT cherche un-e:

secrétaire administratif-ve à 50-60%

pour assurer la gestion administrative des membres et des cotisations.

Vos responsabilités:

- Enregistrement des arrivées et des départs des membres
- Comptabilisation des encaissements, remboursements et envoi des rappels;
- Répondre aux demandes liées aux cotisations et aux adhésions;
- Assurer les permanences téléphoniques et guichet;
- Préparation et envoi de document pour les membres;
- Diverses tâches de secrétariat (courrier, classement, archivage, recherche d'adresses, etc.);
- Statistiques.

Votre profil:

- Vous maîtrisez la langue française, possédez une excellente orthographe et êtes capable de rédiger de manière autonome des courriers;
- Vous êtes à l'aise dans les contacts;
- Vous êtes à l'aise avec les chiffres et avez des connaissances en comptabilité;
- Vous êtes résistant-e au stress et savez également faire preuve d'autonomie;
- Vous êtes organisé-e, avez le sens des responsabilités et de la confidentialité;
- Vous êtes à l'aise avec les outils informatiques;
- Des connaissances en statistiques sont un plus.

Nous offrons:

- Un emploi varié;
- un cadre de travail dynamique et participatif.

Les personnes intéressées par ce poste peuvent faire leur offre (avec CV et lettre de motivation) d'ici au 10 mai 2014 à

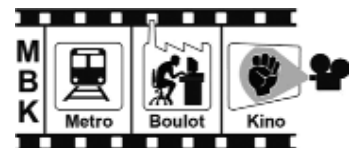
sit@sit-syndicat.ch

Seuls les dossiers correspondant au profil du poste seront pris en considération.

L'échelle salariale figure sur le site internet.

Entrée en fonction au 1er juin 2014 ou à convenir.

Métro
Boulot
Kino



Mardi 27 mai 2014 18h30

L'Affaire Josey Aimes

de Niki Caro

USA 2006, drame, 124 min., V.O. anglais sous-titré français

Discussion: le harcèlement sexuel au travail

Invité-e-s: En attente de confirmation

Divorcée, mère de deux enfants, Josey Aimes a regagné sa bourgade natale du Minnesota à la recherche d'un emploi. Un seul débouché s'offre à elle: la mine.

Malheureusement, la mine est un fief masculin, où les rares femmes s'exposent à la méfiance, voire à l'hostilité, d'un certain nombre de mineurs qui jugent qu'elles n'y ont pas leur place.



Mardi 24 juin 2014 18h30

Travailleu(r)ses du sexe

de Jean-Michel Carré

France 2010, documentaire, 85 min., V.F.

Discussion: En attente de confirmation

Invité-e-s: Association ASPASIE et Syndicat des travailleuses et travailleurs du sexe (STTS), GE.

En France, depuis la loi Sarkozy de 2003, des femmes et des hommes revendiquent le droit de pouvoir louer librement leur corps, alors même que l'économie de marché utilise une pseudo libération sexuelle pour justifier la légalisation de la marchandisation de l'intimité.

Paroles et pratiques dérangeantes, stigmatisées par des jugements moralisateurs, qui nous questionnent sur les rapports hommes/femmes, la sexualité et son contrôle par le pouvoir.



La négociation : enjeux et techniques

Vendredi 16 mai 2014, de 8h30 à 12h

Cette formation est destinées aux militant-e-s des secteurs publics et para-publics, qui peuvent demander un congé syndical en s'adressant au secrétariat du SIT.

Elle vise à expérimenter la négociation par des jeux de rôle et des échanges de pratiques sur les situations concrètes vécues par les militant-e-s. Elle permet de renforcer les aptitudes pour être plus à l'aise dans toute situation de négociation. Elle est animée par un militant expérimenté du SIT, Jean-Marc Denervaud 64, route du Grand-Lancy.

Impressum

Rédaction et mise en page: Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Adeline Suter, Georges Tissot.

Collaboration régulière: Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Equipe Chômage, Mirella Falco, Giangiorgio Gargantini, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Françoise Weber.

Impression: CIE - Tirage: 12'500 exemplaires - Paraît 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

Le jeu de l'avion

Comment gaspiller nos impôts

L'achat de 22 Gripen coûterait très cher à la Suisse: ce ne sont pas moins de 10 milliards qu'engloutiraient ces avions de combat au cours de leur durée de vie.

Une somme bien trop importante pour un avion qui n'existe encore que sur le papier et qui ne répond pas aux besoins suisses en matière de sécurité. Au vu des caisses vides de la Confédération, des cantons et des communes, la Suisse ne peut pas prendre un tel risque financier.

Le Gripen coûterait bien plus que ce que le DDPS veut faire croire à la population. Comme dans tous les achats d'avions de combat, il faut rajouter au prix d'achat de 3,1 milliards de francs, les coûts d'exploitation et d'entretien, ainsi que les futures mises à niveaux nécessaires. Ce sont donc bien 10 milliards au total qui seraient dilapidés. Ces milliards manqueraient nécessairement ailleurs, dans des domaines où il serait bien plus rationnel d'investir, comme la formation, les transports publics ou encore l'AVS.

L'achat du Gripen n'est pas seulement exorbitant, il est également très risqué: le Gripen E, tel que commandé par la Suisse, n'est pas encore développé

Le prix de 2 Gripen représente exactement ce que coûterait la mise sur pied du salaire minimum légal en 1 année!

et n'existe que sur le papier. Il est donc d'autant plus surprenant que la Suisse paie un acompte extrêmement élevé de 40% du prix d'achat. Si les Gripen devaient ne pas être livrés, ou livrés trop tard, les contribuables suisses assumeraient l'entier du risque financier.

Un risque élevé et inutile qui serait pris, sans pour autant

améliorer la sécurité de notre pays. Celui qui possède déjà une assurance, n'a pas besoin d'en contracter une seconde.

Les forces aériennes possèdent déjà 32 F/A-18, qui sont tout à fait à même de mener à bien leur mission pour les prochaines décennies. C'est bien en ce sens qu'environ 400 millions de francs viennent d'être investis pour leur mise à niveau.

L'Autriche possède 15 appareils pour assurer sa mission de police du ciel, la Suisse devrait donc pouvoir assumer la sienne avec plus du double d'appareils...

Même s'il peut apparaître comme non syndical, le sujet de votation sur l'achat des Gripen l'est pourtant bien: il est tout-à-fait syndical de savoir à quelles priorités est affecté l'argent de nos impôts.

C'est pourquoi le SIT vous invite à voter NON à l'achat du Gripen.

GT

Initiative populaire contre les pédophiles

Dangereuse et dépassée

L'initiative, lancée par le mouvement la Marche Blanche, vise à interdire de manière automatique et définitive aux personnes condamnées pour avoir "porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant" d'exercer un métier en contact avec des personnes mineures ou dépendantes.

Vu le caractère très sensible et très émotionnel du sujet, il importait de bien comprendre avec précision la question que cette initiative pose:

- Non, la question n'est pas "êtes-vous pour ou contre les pédophiles?"
- Non, la question n'est pas "êtes-vous pour ou contre que les pédophiles travaillent avec des enfants?"
- Non la question n'est pas "pensez-vous qu'il faille interdire aux pédophiles condamnés de travailler avec des enfants?"

La question posée est celle de l'automatisme et du caractère définitif de l'interdiction, quelle que soit la nature de l'atteinte et ses circonstances. Cette initiative contrevient donc au principe de proportionnalité, principe fondamental de l'État de droit.

Pour le SIT, ce principe fondamental doit être garanti en toutes circonstances, car il constitue une garantie contre

l'arbitraire de l'État. Remettre en question cette garantie pour des cas particuliers, si odieux soient-ils, c'est ouvrir la porte à toutes les dérives autoritaires, car lorsque demain on viendra nous proposer de supprimer cette garantie pour d'autres cas moins graves, on ne pourra plus s'y opposer en disant qu'il s'agit d'une barrière infranchissable, puisqu'une exception aura déjà été faite. Quant aux déclarations des initiants, qui assurent que des exceptions seront possibles lors de la mise en oeuvre, elles ne sont pas crédibles: pourquoi prévoir une automatisme dans la loi s'il s'agit de ne pas l'appliquer ensuite?

Quant à la question de la protection parfaitement légitime et nécessaire des enfants, cette initiative n'apporte aucune solution.

Rappelons en effet que le droit pénal prévoit déjà aujourd'hui la possibilité pour un tribunal de prononcer une

interdiction professionnelle. Mieux encore, des mesures plus contraignantes et plus complètes entreront en vigueur en 2015 quelle que soit l'issue du vote sur l'initiative.

En effet, le Parlement a adopté en 2013 un contre-projet indirect à l'initiative qui prévoit d'étendre l'interdiction d'activités professionnelles en contact avec les enfants aux activités extraprofessionnelles (club de sport par exemple).

Le même contre-projet contient également des mesures pour protéger les victimes de violences domestiques et de persécutions obsessionnelles, et prévoyant la possibilité d'interdiction géographique pour les harceleurs. Des peines qui seront décidées par les tribunaux, selon les principes de l'État de droit.

Le dispositif qui entrera donc en vigueur en 2015 sera donc beaucoup plus efficace et protecteur, et sans porter atteinte à l'ordre juridique suisse.

Le SIT recommande de voter NON à cette initiative inutile pour protéger les enfants, et dangereuse pour tous les citoyen-ne-s.

DDF

En France voisine

Pour des P+R transfrontaliers

Le MCG a lancé un référendum contre une loi ouvrant un crédit de trois millions de francs pour la construction de parkings relais (P+R) en France voisine. Le référendum ayant abouti, c'est désormais au peuple de se prononcer.

Le MCG a lancé un référendum contre une loi ouvrant un crédit de trois millions de francs pour la construction de parkings relais (P+R) en France voisine. Le référendum ayant abouti, c'est désormais au peuple de se prononcer.

Au vu de la surcharge que connaît Genève en matière de trafic, le comité SIT a estimé

qu'il était souhaitable de construire ce type d'infrastructure.

En effet, comme une part relativement importante des véhicules qui circulent à Genève vient de France voisine, souvent faute de transports en commun suffisamment performants, il est sensé de construire ces P+R là où ils contribuent le plus à décharger

le trafic automobile sur le territoire genevois.

Par ailleurs, sur le plan financier, l'opération est très fortement en faveur de Genève, puisque les coûts de construction - déjà drastiquement moins chers qu'en Suisse - sont partagés entre la Suisse et la France, alors que les coûts d'exploitation seront supportés entièrement par nos voisins. **Pour toutes ces raisons, le SIT recommande d'accepter la loi.**

DDF

Le bulletin de vote du SIT

Voici les prises de position du SIT pour les votations du 18 mai prochain.

Objets de la votation fédérale

- Arrêté fédéral sur les soins médicaux de base **OUI**
- Initiative "pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants" **NON**
- Initiative sur les salaires minimums "Pour la protection de salaires équitables" **OUI**
- Acquisition de l'avion de combat Gripen **NON**

Objets de la votation cantonale

- Initiative "Stop aux hausses des tarifs des TPG" **OUI**
- Construction de P+R sur territoire français **OUI**

OUI à la médecine de famille

En 2009, inquiet-e-s quant à la pénurie prévisible de médecins de famille, ces derniers-ères ont lancé une initiative populaire fédérale afin de répondre à ce problème. Cette initiative avait recueilli plus de 200'000 signatures. Suite au dépôt de cette initiative, un contre-projet a été adopté par les Chambres fédérales, contraignant la Confédération et les cantons à garantir la qualité et l'accessibilité des soins médicaux de bases. Satisfaits, les initiants ont retiré leur initiative au profit du soutien à ce contre-projet.

Dans la mesure où ce contre-projet vise l'accès aux soins de base en invitant les autorités publiques à prendre des mesures d'encouragement et de régulation des métiers de la santé dans les domaines de la formation et de la rémunération (médecins de familles, infirmiers-ères, ergothérapeutes, sages-femmes, etc), **le SIT soutient ce contre-projet et invite donc la population à voter OUI.**

Transports publics genevois

OUI à des tarifs accessibles

L'initiative 146 vise à combattre la hausse des tarifs intervenue en 2010. Elle propose de fixer les tarifs dans la loi, en faisant une compétence du Grand Conseil, avec possibilité de référendum. Les tarifs proposés sont ceux d'avant la hausse de décembre 2010, avec des diminutions supplémentaires (abonnement annuel à 500 francs, billet retraité à 2 francs, par exemple).

Une catégorie est par contre renchérie, celle des abonnements pour les 18-25 ans, qui sortent de la catégorie junior. L'an passé, cette initiative avait été acceptée par le peuple genevois qui montrait ainsi sa colère devant la politique des TPG. Mais une erreur dans les documents transmis pour le vote aux citoyen-ne-s a conduit à l'annulation de la votation par le Tribunal fédéral,

et c'est pourquoi l'on revote aujourd'hui.

Le comité du SIT avait décidé l'an dernier d'appeler à voter en faveur de cette initiative, en accord avec sa position de transports publics accessibles pour toutes et tous. **Il reste constant dans sa position et c'est donc un OUI que nous vous appelons à glisser dans l'urne.**

JLF-GT

Journée revendicative internationale des travailleuses et travailleurs 1er Mai 2013 - Salaire minimum 4000.-

- 11h à la Pierre, monument à la mémoire du 9 novembre 1932, plaine de Plainpalais, allocutions de Giangiorgio Gargantini (CGAS-SIT) et de Liza Mazzone (Les Verts), Apéritif offert.
- 14h45 rendez-vous pour les membres du SIT au boulevard James-Fazy - angle rue Bautre.
- 15h départ du cortège du boulevard James-Fazy par rue de Chantepoulet, rue et pont du Mont-Blanc, quai du Général-Guisan, rue Céard, rues Basses, rue de la Corraterie, place Neuve.
- 16h devant le parc des Bastions, côté place Neuve, allocutions de Pedro Leite (CGAS-Syna), Pancho Gonzalez (Parti socialiste), Joao Monteiro (Association 25 avril de Genève - communauté portugaise), une personne du Groupe pour une Suisse Sans Armée (GSSA).
- 17h parc des Bastions, partie festive avec manège, poneys et animations pour les enfants: dès 12h et jusqu'à 23h, restauration avec plus de 30 stands dès 17h sur scène: concerts en collaboration avec Jours de mai au crépuscule, une projection organisée par Sputnik

Comité d'organisation des manifestations du 1er mai 2014

Manifestons!



1^{er} mai dès 17h

Membres du SIT, venez nous voir au stand SIT, aux Bastions

Avec ce bon = une boisson offerte (gobelet consigné à 2.- non inclus)



Les raisons d'une initiative nationale

C'est en 2011 qu'avait été donné le coup d'envoi de la récolte de signatures pour l'initiative populaire fédérale "Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums)".

La proposition d'un salaire minimum légal (SML) a pris du poids avec l'entrée en vigueur de la libre circulation de personnes entre la Suisse et l'Union européenne. Un SML -

les partenaires sociaux qui doivent fixer les salaires, et non pas l'État. On a vu ce principe se traduire par le refus de beaucoup de syndicats de toute modification législative, par exemple en ce qui concerne la réduction de l'horaire de travail.

Cette position - qui peut sembler un peu étrange - a pour justification, du point de vue syndical, qu'il est plus facile d'établir des rapports de forces, des mobilisations dans le cadre des négociations salariales ou de CCT qu'à un niveau général, en tenant compte de l'ancrage à droite des instances politiques.

La deuxième réticence tient au concept de SML au niveau national, car il existe de fortes disparités régionales entre les salaires. On sait aussi que le coût de la vie est très différent entre les cantons (loyer, assurance maladie, impôts). La fixation d'un SML national unique a longtemps été considérée comme pouvant être un alignement sur les plus bas salaires pratiqués en Suisse. Et se baser sur une moyenne suisse prêterait les cantons où les salaires sont plus élevés (Zürich, Bâle, Genève...).

Enfin, la troisième réticence se fonde sur l'analyse d'autres dangers observés dans ce qui se passe à l'étranger: fixer une norme minimale absolue conduit les employeurs à s'y référer de façon absolue également. Le SML tend donc à tirer tous les salaires vers le bas, puisque un employeur ne voit aucune raison de payer davantage que ce à quoi la loi l'oblige. Par ailleurs dans de nombreux pays, le SML, même s'il est bas, empêche l'accession au marché du travail aux personnes qui en sont ou en ont été exclues pour leur "inadaptation" au processus productif.

Une position qui a changé

La position syndicale s'est profondément modifiée en très peu d'années. Elle a pris en compte l'évolution due à l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, qui pose avec force la question du respect de conditions du pays où travaillent les gens (si vous êtes anglais, cela ne vous autorise pas à rouler à gauche en Suisse). Et ce constat reflète

aussi le fait que, pour finir, les personnes couvertes en Suisse par une CCT sont une minorité (et toutes les CCT ne comprennent pas des salaires minimaux). Les seuls pays d'Europe qui ne connaissent pas le SML sont ceux qui ont un taux de couverture par des CCT supérieur à 70%, alors qu'en Suisse on piétine en dessous des 50% (parfois donc sans normes salariales). De plus, il est de plus en plus difficile de conclure des CCT, soit par opposition patronale soit parce que le développement de l'économie et du nombre d'emplois se fait principalement dans les secteurs où n'existe pas de tradition d'organisation professionnelle, où n'existent pas d'associations patronales.

Pour sa part, le SIT avait pris position il y a bien longtemps déjà puisque le Congrès de 1981 décidait dans son programme d'action:

"Le SIT soutient et met en avant la fixation d'un SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) genevois, automatiquement indexé au coût de la vie et adapté à la situation familiale des travailleurs."

Mais un avis de droit demandé à l'époque par le SIT concluait à l'impossibilité juridique d'un SML cantonal, car cela ne respectait pas la liberté économique.

C'est pour ces raisons que l'Union syndicale suisse a déci-

dé (à l'unanimité!) de lancer en 2011 une initiative nationale - sur l'instigation d'Unia, de la CGAS ... et du SIT.

Et les initiatives cantonales ?

Malgré les demandes pressantes de l'USS et de la CGAS, diverses initiatives cantonales ont été lancées et ont abouti, obtenant des fortunes diverses en votation: acceptation à Neuchâtel, refus à Genève et dans le canton de Vaud.

Ces initiatives ont eu le mérite de lancer le débat, mais avaient, du point de vue des syndicats, plusieurs défauts:

- elles ne fixaient pas le niveau du SML; la seule indication sur le montant parle d'un salaire garantissant des conditions de vie décentes. Mais n'est-ce pas plutôt une problématique de revenu minimum ? Il convient de ne pas confondre un salaire (ce qu'un employeur doit payer à un-e salarié-e) avec un revenu qui serait garanti par l'État. De plus, les besoins des personnes ne sont pas tous les mêmes, leurs conditions non plus (ménage commun ou non, avec ou sans enfants, prix du loyer...);
- elles ne disaient pas qui fixerait le SML: Conseil d'État? Grand Conseil? Chambre des relations collectives de travail? les partenaires sociaux seront-ils consultés?
- elles ne posaient pas le principe d'une adaptation du

SML, ni sur quelles bases (coût de la vie, indice suisse des salaires...). Le danger est grand que cela soit le fait du prince, comme en France, où l'évolution du SMIC dépend des promesses électorales, de la démagogie des gouvernants ... ou d'une grève générale comme en 1968!

Un jugement du Tribunal fédéral sur la recevabilité de l'initiative genevoise a renforcé les craintes et les doutes syndicaux vis-à-vis de cette initiative. Le Tribunal fédéral, dans ses attendus, dit en effet que "le cadre et les strictes conditions fixés par le respect du droit fédéral rendent l'initiative très difficile à mettre en œuvre" et que les salaires minimaux par secteur économique "devront se situer à un niveau relativement bas, proche du revenu minimal résultant des systèmes d'assurance ou d'assistance sociale, sous peine de sortir du cadre de la politique sociale pour entrer dans celui de la politique économique et donc d'être contraire à la liberté économique".

Et tout cela parce qu'il s'agit d'initiatives cantonales, et l'initiative fédérale sur laquelle nous votons le 18 mai ne comporte aucun de ces inconvénients, ce qui devrait persuader les citoyen-ne-s qui avaient refusé les initiatives cantonales.

Georges Tissot



comme il existe dans beaucoup d'autres pays - empêcherait à coup sûr une sous-enchère salariale imposée par les employeurs et leur profitant. Mais cela ne réglerait pas le problème en entier: le plus souvent, la sous-enchère ne se pratique pas en ne respectant pas les salaires conventionnels, mais en engageant des salarié-e-s meilleur marché tout en restant dans les normes conventionnelles.

Les réticences syndicales

Pendant longtemps, les syndicats suisses ont été opposés à un SML. Cette réticence tient principalement à trois facteurs.

La première réticence provient du fait que l'édifice des conditions de travail au sens large tient en Suisse sur des accords entre partenaires sociaux, soit entre syndicats et patronat. L'État n'intervient que pour donner un cadre général. C'est là le principal fondement de la "paix du travail", qui est de fait - entre autres choses - une barrière contre l'immixtion de l'État dans les affaires professionnelles. Cette primauté donnée au "corporatisme" est le fruit de la construction du mouvement syndical au début du XXe siècle.

Pour les syndicats - et les patrons - ce sont exclusivement

Manif masquée

Bas les masques, et brisons les chaînes aux bas salaires!

Étrange vision que celles des rues Basses ce samedi 5 avril. Plusieurs dizaines d'hommes et de femmes habillés en blanc, masqués, les mains et les pieds enchaînés, marchant très lentement sur deux colonnes. Un cortège d'esclaves, en plein centre-ville !

C'est vrai, les conditions de travail se dégradent et les conflits sont de plus en plus nombreux... mais, heureusement, personne n'a encore réellement pensé se constituer en comité appelant de ses vœux à l'introduction de l'esclavagisme dans le pays!

Derrière les masques, c'étaient les militant-e-s du SIT qui défilaient, dans une parodie provocatrice de certains discours entendus lors de la campagne en vue de la votation du 18 mai. Si l'on prétend que les bas salaires sont une nécessité, qu'il faut se plier à la tâche selon les seuls besoins de l'économie et que la dignité du travail et celle des travailleuses ne sont qu'un critère secondaire, alors il faut être conséquents et aller au bout du raisonnement: considérer l'esclavagisme, dans sa forme "moderne" du travail sous-payé et ne respectant pas la dignité des travailleuses comme un rapport de travail normal et acceptable.

De la provocation, bien entendu. Mais dans une campagne de vote, la provocation fait partie des armes à disposition afin de secouer les consciences des votant-e-s. Notre honnêteté nous oblige à le souligner, faute de quoi notre message pourrait sembler incompréhensible. Au contraire, certains opposants au salaire minimum font de la surenchère dans le mensonge, de façon abusive et répétée d'ailleurs. Ci-contre nous

revenons sur les propos faussement alarmistes des adversaires au salaire minimum, mais restons pour l'heure dans le monde de la dénonciation des bas salaires sévissant dans le canton, avec le communiqué de presse publié par le SIT après l'action du samedi 5 avril. D'autre matériel enregistré lors de la manifestation est à disposition sur le profil Facebook du bien nommé "Comité esclavagisme en Suisse" que nous vous invitons à partager pendant les semaines de campagne à venir.

Juste, nécessaire, possible.

Un défilé de quelques dizaines d'hommes et femmes masqué-e-s et enchaîné-e-s a en effet traversé les rues Basses, lors d'une manifestation organisée par un prétendu "Comité pour l'introduction de l'esclavagisme en Suisse". Bien entendu, il s'agissait uniquement d'une parodie, mais la réalité de l'exploitation éhontée de la force de travail est souvent plus proche de ce qu'on imagine...

D'ailleurs, les chiffres énoncés par l'étude menée par le SIT en 2013 sur la base des données genevoises de l'enquête suisse des salaires 2010 de l'OFS ("4'000.- Minimum pour tous!", août 2013) confirment que Genève bénéficie d'une image surfaite quant aux conditions réelles de son marché du travail. En effet, malgré que Genève soit régulièrement

classée parmi les villes les plus chères du monde, 10,67 % des salarié-e-s gagnent moins de 4000 francs bruts par mois! Et à ce pourcentage il faut encore ajouter les salarié-e-s de certains secteurs économiques (agriculture, économie domestique et emplois de solidarité) qui ne sont pas considéré-e-s par la base de données OFS. Dans les faits, ce sont donc 33'000 personnes qui gagnent moins de 4000 francs par mois à Genève sur un total d'environ 210'000 emplois. Et alors que les salaires baissent (depuis 2004, les salaires moyens et médians de l'ensemble du secteur privé ont baissé passant respectivement de 42'442 francs annuels à 41'239 et de 43'335 à 42'372 francs annuels) les inégalités se creusent: les 10% de hauts salaires accaparent 30% de la masse salariale, tandis que les 30% les moins payés se partagent le 10% restant. Cette situation est inacceptable, et l'initiative pour un salaire minimum légal sera un pas décisif vers une politique salariale plus juste et une plus grande répartition des richesses, ainsi qu'une véritable protection contre le dumping salarial.

L'action d'aujourd'hui a certainement choqué par la violence des propos et des images. De notre côté, nous sommes plutôt choqués par la réalité des bas salaires à Genève, et nous continuerons à la dénoncer pendant les semaines qui nous séparent encore du vote sur l'initiative syndicale.

Bas les masques, et brisons les chaînes aux bas salaires! Oui au salaire minimum légal le 18 mai.

Giangiorgio Gargantini



Faillites à répétition

Les patrons voyous profitent du droit des sociétés, les travailleurs et la collectivité assument la casse!

Lors de la faillite d'une Sarl (société à responsabilité limitée) ou d'une SA (société anonyme), il est rare que les travailleurs lésés se voient rembourser leurs créances. Avec un capital social minimum de 20'000 francs n'importe quelle personne ou groupe de personnes peut par exemple ouvrir une Sarl, engager du personnel et contracter nombre de créances. Étant donné que l'article 794 du code des obligations prévoit que les dettes de la société ne sont garanties que par l'actif social, soit le montant des parts apportés au départ par chaque associé qui peut par ailleurs être constitué en nature (bien, matériels, véhicules, etc.), ces derniers dans le cadre légal actuel ont tout à gagner si leur affaire fonctionne mais rien à perdre dans le cas contraire.

Ainsi, en cas de faillite, il est rare que les travailleurs se voient rembourser leurs créances. En effet, le capital social étant trop faible face aux engagements pris par la société, il a été dilapidé ou bien le matériel apporté comme capital de départ ne vaut plus rien. Dans l'immense majorité des cas, la société en question sera liquidée par l'Office des faillites sans qu'aucune créance salariale ou auprès des assurances sociales ne soient réglées.

Impunité totale et injustice sociale inacceptables

En règle générale, les associés n'en subissent aucune conséquence même en cas de gestion fautive. En effet, en l'absence de moyens et de volonté politique, les institutions sociales lésées telles que l'AVS ou celles de prévoyance LPP n'interviennent que très rarement d'action pénale pour faillites frauduleuses, préférant actionner les fonds de garantie qui sont, précisons-le, alimentés par l'ensemble des cotisants, c'est-à-dire la collectivité. Cette inertie donne un très mauvais signal à ces patrons "voyous" qui, forts d'un sentiment d'impunité total, n'hésitent plus à répéter plusieurs fois l'opération qui consiste à ouvrir de nouvelles entreprises parfois juste pour la durée d'un chantier, engranger un maximum de bénéfice sur le dos des travailleurs et se déclarer en faillite quelques mois plus tard. De l'autre côté, les travailleurs concernés devront quant à eux répondre des dettes qu'ils ont

accumulées à cause du non-paiement de leurs salaires sur leurs biens et leurs revenus propres. Pour ceux-ci par contre pas de quartier! Ils seront saisis par l'Office des poursuites sur leurs salaires, pendant parfois des années, risqueront de perdre leur logement et de mettre en péril leur situation familiale.

Dans le meilleur des cas, la caisse d'indemnités en cas d'insolvabilité (ICI), liée à l'assurance chômage réglera une partie de leurs créances envers leur employeur mis en faillite mais dans ce cas encore, c'est la collectivité qui est amenée à éponger les dettes des associés. On assiste donc clairement dans ce genre d'affaire à un scandaleux transfert de créances d'employeurs vers la collectivité et les travailleurs. Ces derniers sont poursuivis personnellement afin qu'ils remboursent leurs créances jusqu'au dernier centime alors que les détenteurs de capitaux qui les investissent dans des sociétés "fantômes" - généralement créées pour travailler comme sous-traitants - ne répondent quasiment jamais des dettes qu'ils engendrent. Cette injustice sociale doit cesser et être systématiquement dénoncée.

Astie & fils, Astrag SA et Geco génie civil : une affaire emblématique parmi d'autres

Astie & Fils, entreprise spécialisée dans les travaux du bâtiment et du génie civil, ainsi que dans le transport de matériaux de construction (ASTIE Transports SA) a fait faillite le 19 septembre 2006, laissant une ardoise de plusieurs centaines de milliers de francs aux assurances sociales, perte de gain maladie et accident notamment sans que ses administrateurs ne soient jamais inquiétés. Sitôt la faillite prononcée, Monsieur Astié, fils, a activé une nouvelle entreprise sous la raison sociale Astrag SA et lui a transféré une partie de son personnel, soit une quarantaine d'ouvriers. Tout aussi rapidement, il reprit ses habitudes détestables de ne pas payer ses différentes charges (AVS, LPP, retraite anticipée, impôts, allocations familiales, etc.).

Dès 2008, la commission paritaire du gros œuvre, constituée par les représentants des travailleurs et des patrons, a interdit aux entreprises signataires de la Convention collec-

tive de contracter avec cette entreprise et lui a signifié plusieurs amendes conséquentes pour non-respect des dispositions conventionnelles.

Le SIT, quant à lui, est intervenu à plusieurs reprises auprès d'elle avec les travailleurs lésés pour exiger sa mise en conformité et a gagné plusieurs jugements aux prud'hommes. Sans aucun effet sur Astrag qui n'a jamais payé son dû et poursuivi ses infractions en toute impunité.

En novembre 2011, face à cette réalité désastreuse, le SIT a dénoncé publiquement l'entreprise, toujours active dans le secteur du bâtiment alors qu'elle était visée par 130 poursuites pour un montant farouche de près de 5 millions de francs suisses, dont près de 4,5 millions de créances liées au non-paiement des assurances sociales. Cette dénonciation a finalement déclenché la mise en faillite de la société le 17 octobre 2011, soit après cinq ans d'activité illégale.

Aujourd'hui, l'administrateur fait enfin l'objet d'une première plainte pénale déposée pour faillite frauduleuse. Il n'a pourtant pas renoncé à ses activités puisque le 3 novembre 2011, il a activé une nouvelle entreprise de génie civil sous la raison sociale Geco génie civil SA.

Cette nouvelle société dirigée par Philippe Astie mais administrée désormais par des tiers, fait à nouveau l'objet de nombreuses poursuites pour des créances de plusieurs centaines de milliers de francs suisses auprès des assurances sociales. A nouveau, elle doit plusieurs dizaines de milliers de francs à des travailleurs qu'elle a, comme à son habitude, grugés et ne se rend bien évidemment pas aux audiences du tribunal des prud'hommes pour répondre de ces nouvelles créances salariales. Enfin, elle figure sur la liste noire de la commission paritaire du gros œuvre pour des amendes sanctionnant d'innombrables infractions graves à la CCT et ne devrait par conséquent plus pouvoir travailler comme sous-traitant.

Et pourtant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, elle continue son activité sur les chantiers genevois en toute impunité et surtout sans la moindre crainte de devoir un jour rembourser les millions qu'elle a escroqués aux travailleurs et à la collectivité en huit petites années!

Ce genre de situations scandaleuses n'est pas isolé, les nombreuses dénonciations publiques des syndicats de ces derniers mois démontrent au contraire qu'elles tendent à se multiplier.

Pour qu'elles cessent de se reproduire, le SIT revendique :

- une augmentation du capital nécessaire à la création d'une Sarl et la possibilité de poursuivre personnellement des associés à hauteur d'un capital déterminé;
- des moyens d'enquête et de dénonciation pénale supplémentaires pour les Offices des poursuites et faillites pour débusquer et sanctionner les faillites frauduleuses;
- la poursuite immédiate de l'employeur par la justice pénale, les caisses de compensation et les caisses de prévoyance lorsque les charges sociales sont détournées;
- l'interdiction de créer une nouvelle société pour tout administrateur ou administratrice condamné-e pour faillite frauduleuse.

Thierry Horner

Les travailleurs en colère manifestent

Le vendredi 4 avril dernier, 150 travailleurs du chantier des Cèdres à Cologny ont prolongé la pause de midi pour protester contre le refus patronal d'augmenter les salaires. Des actions similaires ont eu lieu dans toute la Suisse romande.

La colère gronde, et pour cause! Depuis trois ans, les travailleurs romands du second oeuvre (peintres, plâtriers, carreleurs, menuisiers, vitriers, poseurs de sols, etc.) n'ont reçu aucune augmentation alors qu'en même temps les loyers et les primes d'assurance maladie prennent l'ascenseur, réduisant chaque fois plus leur pouvoir d'achat.

Cette situation est d'autant plus choquante que, pendant ce temps-là, les entreprises du second oeuvre travaillent à plein régime et réalisent d'importants bénéfices.

Cette action, soutenue par les syndicats genevois de la construction, dont le SIT, s'inscrit dans le lancement d'une campagne de mobilisation des travailleurs romands du secteur dans le cadre des pro-

chaines négociations salariales qui vont débiter l'automne prochain.

La colère des travailleurs est plus que légitime! A deux reprises, en 2013 et 2014, ils se sont vu refuser des augmentations plus que méritées au vu des rythmes de travail effrénés auxquels ils doivent faire face depuis trois ans sur les chantiers et de la bonne santé financière des entreprises.

Ils n'accepteront pas un troisième refus patronal et exigent d'ores et déjà une meilleure répartition des bénéfices pour l'année 2015.

Les travailleurs sont bien décidés à intensifier leurs actions au cours de ces prochains mois afin de faire entendre et aboutir leurs revendications.

Jorge Klappenbach



Université ouvrière de Genève

Place des Grottes 3 - 1201 Genève
tél. 022 733 50 60 - info@uog.ch

Vous exercez le métier de concierge d'immeuble?

- Vous avez quelquefois des problèmes avec les locataires?
- Vous aimeriez en savoir plus sur le fonctionnement de votre régie?
- Cela vous ferait du bien de parler avec d'autres concierges?

Inscrivez-vous à la formation de l'UOG !

Cette formation continue part de votre expérience et vous permet d'acquérir des outils de travail sur:

- différentes facettes du métier de concierge,
- la communication et ses défis,
- la santé et la sécurité au travail,
- la protection de l'environnement.

Durée: 110 heures sur l'année scolaire, du 29 août 2014 au 29 mai 2015
Périodes: un vendredi soir et un samedi matin toutes les deux semaines, hors vacances scolaires

Un certificat de formation continue, reconnu par le DIP, est décerné aux participantes et participants qui ont participé à 80% de la formation, élaboré un portfolio et passé un entretien d'évaluation finale.

Prix: Fr. 750.- qui peuvent être couverts par le Chèque annuel de formation. et Fr. 750.- à la charge de l'employeur du/de la participant-e. (L'UOG se charge de faire les démarches auprès de l'employeur).

Inscription: dès le 7 avril 2014, prenez contact avec l'UOG.



Mauro Poggia défavorise les salarié-e-s les plus mal lotis

Depuis le 1er janvier 2012, date de l'entrée en vigueur de l'initiative "des allocations familiales dignes de ce nom", les ouvriers agricoles sont les parents pauvres du régime genevois des allocations familiales.

Ils sont totalement discriminés par rapport à l'ensemble des parents du canton, car ils perçoivent des montants nettement inférieurs: 200 francs pour l'allocation enfant et 250 pour l'al-

location de formation professionnelle, alors que tous les autres parents touchent respectivement 300 et 400 francs. En mars 2012, le SIT avait interpellé le Conseil d'Etat en lui demandant de mettre fin à cette injustice, malheureusement sans succès. Le Parti socialiste genevois scandalisé par cette inégalité de traitement a pris le relais par le biais d'une résolution qui a été discutée jeudi 27 mars 2014 au Grand Conseil.

En commission, la majorité des partis étaient favorables à cette résolution à l'exception des partis Radical-Libéral (PLR) et de l'Union Démocratique du Centre (UDC).

En plénière, le parti Démocrate Chrétien et le Mouvement Citoyen Genevois ont changé d'opinion, à l'exception de quelques député-e-s, dont Mme Engelberts qui a défendu le principe d'égalité de traitement entre toutes les familles.

Des propos fumeux et mal documentés

C'est alors que le Conseiller d'Etat Mauro Poggia a justifié le

maintien de l'inégalité de traitement faite aux ouvriers agricoles en affirmant qu'il n'y a pas lieu de leur augmenter les allocations familiales car ils bénéficient d'une allocation ménage d'une valeur de 100 francs par mois. Alors que cette allocation fédérale est destinée à apporter une aide financière aux travailleurs-euses agricoles qui vivent en couple, car leurs salaires sont insuffisants pour vivre décemment. Elle n'est absolument pas liée au fait d'avoir des enfants à charge.

Autre argument fumeux mis en avant par le Conseiller d'Etat, le fait que beaucoup de salarié-e-s agricoles, parce que logés chez l'employeur, bénéficient d'un logement à un moindre coût. Ceci procurerait aux travailleurs-euses de ce secteur un certain avantage financier qui justifierait le fait de leur octroyer des allocations familiales plus basses.

Et le député Marc Falquet de l'UDC rajoute que les ouvrières agricoles, en vivant sur leur lieu de travail, n'ont pas de frais de transport et reçoivent parfois gratuitement des légumes...

De tels propos sont indécentes de la part d'hommes politiques qui sont nettement mieux lotis que les travailleurs-euses agricoles. Personne n'envie les condi-

tions de logement de ces salarié-e-s, qui sont extrêmement somnolents et, de plus, vivre chez son patron n'est en rien un privilège (dépendance accrue, surveillance, disponibilité etc.).

Une bonne partie des député-e-s ont oublié que les salarié-e-s de l'agriculture effectuent des travaux pénibles par tous les temps pour des salaires de misère: le salaire minimum est de 3300 francs par mois pour une durée hebdomadaire du travail de 45 heures. Très loin donc du salaire minimum à 4000 francs que revendiquent les syndicats.

Des enfants au rabais

Ne pas vouloir octroyer aux parents travaillant dans l'agriculture les mêmes allocations familiales, comme le préconise le Conseiller d'Etat en charge de la sécurité sociale, est absolument indigne de notre canton. C'est considérer que les enfants des ouvriers agricoles sont des enfants au rabais, qui ont des besoins moindres.

Une telle politique sociale rate complètement sa cible puisque le premier objectif des allocations familiales est de compenser le coût de l'enfant afin d'éviter que sa présence plonge la famille dans la précarité. Or continuer à octroyer moins d'allocations familiales

aux salarié-e-s les plus mal payés du canton, aux salarié-e-s qui en ont le plus besoin, c'est une régression terrible pour notre canton.

Car Genève offrait depuis 1976, grâce à une volonté politique égalitaire du canton, aux ouvriers agricoles les mêmes prestations en matière d'allocations familiales que les autres parents. Cette politique égalitaire a été reconduite en 2009, avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les allocations familiales, puisque notre canton a continué à octroyer aux ouvriers agricoles genevois les mêmes prestations que les autres parents, à savoir l'allocation de naissance, d'adoption et le supplément dès le troisième enfant.

Au terme de ce débat au Grand Conseil, les député-e-s ont voté le renvoi de cette résolution en commission pour réexamen, à une très très courte majorité (45 pour 44 contre).

Le SIT a toujours défendu le principe "un enfant - une allocation familiale", quel que soit le statut des parents. Le SIT est sidéré de constater qu'aujourd'hui, le fait de demander l'égalité de traitement pour des travailleurs-euses défavorisé-e-s fasse débat.

Martine Bagnoud



Croix-Rouge genevoise

La négociation va-t-elle enfin démarrer?

Le personnel de la Croix-Rouge genevoise (CRG) bénéficie d'une CCT reconduite tacitement d'année en année signée par les syndicats SIT et Unia. Une période de négociation avait été interrompue en 2010 par la CRG qui, finalement, avait décidé de ne pas entrer en matière sur les propositions syndicales.

Après un changement de direction et de nombreuses sollicitations syndicales, les séances ont enfin repris pour clarifier des questions importantes pour les syndicats. Une assemblée du personnel a permis de faire le point de la situation et de confirmer les revendications du personnel.

Supprimer la précarité du personnel à l'heure

Tout d'abord, le personnel fixe payé à l'heure est actuellement soumis à un plafond de 14 heures par semaine. Les syndicats demandent la suppression de ce plafond qui maintient artificiellement le personnel dans la précarité. Aucun-e employé-e ne travaille aujourd'hui pour percevoir un salaire accessoire et cette limitation n'est plus justifiée.

Il s'agit aussi de clarifier la question de la prise en charge des frais professionnels comme les frais de téléphone et les frais de transports, en particulier pour le service d'interprétariat communautaire qui, par nature, nécessite un transport sur place, mais aussi pour le service du Chaperon rouge qui se déplace au domicile des parents pour la garde d'enfants. Concernant ce dernier, la CRG facture depuis des années aux parents les frais de transport mais ne reverse pas ces sommes au personnel concerné! Un rétroactif salarial est demandé. Enfin, il s'agit de se donner les moyens pour que ce personnel avec un petit taux d'activité soit affilié au deuxième pilier pour lui permettre d'avoir une rente demain.

Le sort des interprètes

Par ailleurs, concernant les interprètes, un rapport d'audit a mis en évidence de nombreuses lacunes et confirmé sur la plupart des points les revendications syndicales, comme par exemple la revalorisation salariale du personnel certifié, la prise en compte de l'ancienneté, la nécessité d'une formation continue et de colloques, le dédommagement des frais de transport. A la faveur d'une augmentation de la tarification aux services utilisateurs, la CRG a préparé un projet de règlement qui améliore certains aspects, mais qui ne donne pas pleinement satisfaction aux syndicats.

Tout d'abord la CRG veut passer d'un salaire horaire, fixé en fonction de l'année d'engagement, à un salaire horaire fixé en fonction de la certification ou non des interprètes, mais sans pour autant prévoir de mécanisme d'augmentation en fonction de l'ancienneté et de l'indexation au coût de la vie. Une majoration de 50% du salaire horaire serait enfin prévue en cas de travail de nuit et du dimanche. Le personnel non certifié aurait une période transitoire de 18 mois pour se former et, dans le cas contraire, verrait son salaire baisser si l'engagement a eu lieu avant 2006.

Les syndicats voient positivement le fait d'augmenter le salaire du personnel certifié, mais demandent le maintien des droits acquis pour celles et ceux qui ont été engagés avant 2006, l'indexation au coût de la vie et un mécanisme de reconnaissance de l'ancienneté. La question

du salaire pendant la formation continue et les colloques fait aussi débat car celui-ci est inférieur au salaire à l'heure. Quant au frais de transport et de téléphone, ils sont insuffisamment pris en compte. Par contre, le fait d'ouvrir la possibilité pour les interprètes de travailler aussi dans le cadre de la procédure d'asile ou de la police, pour autant qu'il ne s'agisse pas du même bénéficiaire, est positif. Enfin, les conditions de travail doivent figurer dans la CCT et pas dans un règlement à part.

Emplois de solidarité en masse et sans perspective

La CRG comprend de très nombreux emplois de solidarité, dont la plupart gagnent un salaire de 3225 francs bruts, par exemple à Chaperon-rouge, au tri des vêtements de récupération, au service d'interprétariat communautaire, dans les bibliothèques de la Ville de Genève, etc. Force est de constater que nombreuses sont les personnes concernées qui y voit une impasse professionnelle sans perspective d'engagement à un poste fixe, mal payée et même sans temps à disposition pour faire des recherches d'emplois. La CRG va jusqu'à engager des personnes externes sur les postes fixes qui s'ouvrent, alors que des Emplois de Solidarité pourraient occuper ces emplois correctement rémunérés. La CRG doit s'engager à changer sa politique dans ce domaine sans quoi, alors que l'institution fête son 150e anniversaire, sa vocation à soutenir les personnes les plus vulnérables vivant à Genève ne devient plus crédible. Les syndicats verront rapidement si le dialogue est enfin ouvert avec la direction et le comité de l'association.

Valérie Buchs

Élections à l'hôpital

Très bons résultats des candidats-e-s SIT

Le 31 mars ont eu lieu les élections pour choisir les représentants du personnel au Conseil d'administration des HUG ainsi qu'aux Comités de gestion des différents départements médicaux.



Daniela Neves



Sophie Grandi



Judith Perez

En plus de l'élection de trois membres du personnel au Conseil d'administration, les mandats des délégués du personnel aux treize comités des départements étaient à renouveler. Le SIT présentait des

candidats pour le CA et pour deux départements dans lesquels des élections ouvertes (4 sur treize possibles) étaient organisées.

Les résultats tombés le mardi 1er avril au matin permettent au SIT de conserver sa représentante, Daniela Neves, au Conseil d'administration et d'assurer la représentation du personnel par Sophie Grandi et Judith Perez, dans les départements d'imagerie et des sciences de l'information médicale (DISIM) et de médecine communautaire, de premier recours et des urgences (DMCPRU) respectivement. A noter que, dans ces deux derniers, nos militantes ont été brillamment élues en opposition aux candidates du Syndicat des services publics (SSP).

Concernant le CA, la délégation du personnel est complétée par un médecin et par un membre du SSP (qui perd une place).

En regard de l'ambiance délétère qui entourait cette élection, marquée dans une large mesure par les divergences de fond entre SIT et SSP, les résultats obtenus par les candidat-e-s du syndicat sont excellents. Ils confirment l'évaluation faite par nos militant-e-s qui ont parcouru incessamment les différents services et unités pendant la campagne et qui ont ressenti un accueil le plus souvent chaleureux.

Ce travail auprès du personnel a permis d'entamer des discussions riches et constructives en refusant de polluer le débat par des polémiques stériles et surtout par des accusations sans fondement.

Certes, la morosité et le découragement ambiants associés à la pression constante sur les effectifs et les moyens a été également un constat de cette campagne. Ainsi, le taux de participation au vote pour le CA reste malheureusement très bas et seul 14.5% du personnel s'est manifesté. Il est en légère diminution par rapport aux dernières élections des représentants au CA (16.62%) mais, point positif, à la hausse par rapport aux élections des délégués au comité de la nouvelle caisse de pensions CEPEG dont la participation a été de 11%.

Il est donc clair que le travail de terrain paye, mais il est de longue haleine. Les membres du personnel ne s'intéressent pas ou plus aux instances de gestion ou de direction dont la visibilité est nulle et où ils ne se sentent pas représentés.

L'opacité du fonctionnement des institutions hospitalières doit être dénoncée sans relâche, notamment celle des comités de gestion des départements qui contournent leur mission collégiale en se dotant de "bureaux exécutifs" et appliquant la notion de secret de fonction à tout et n'importe quoi. Il en va de la crédibilité de ces instances dans lesquelles les élus mandatés par le personnel doivent pouvoir s'exprimer sans entraves afin de contenir et combattre une politique d'austérité qui s'éternise.

C'est à cela que nos camarades élues vont s'atteler dans cette prochaine législature et à qui nous adressons nos félicitations et notre reconnaissance ainsi qu'à l'ensemble des militant-e-s du SIT hospitalier.

Alberto Chiappe (membre du comité hospitalier) - Mirella Falco

Une mobilisation indispensable et utile!

Comme annoncé dans le précédent SIT-info, le personnel de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) s'est mis une fois encore en grève le 20 mars au matin, mandatant ses syndicats SIT et SSP pour faire connaître ses difficultés et revendications.

Les revendications de cette grève sont de plusieurs ordres. Principalement: la surcharge de travail au sein des Offices régionaux de placement (ORP) et la nécessité immédiate d'obtenir un quota maximum de dossiers par conseiller-ère en personnel (CP).

Une dotation en personnel suffisante pour l'OCE est essentielle, tant à l'accueil, pour les tâches administratives que pour les CP. De plus, pris dans les urgences, le personnel exige l'arrêt immédiat de tout nouveau projet et signifie un refus de toutes nouvelles tâches tant que la charge de travail ne sera pas stabilisée. Enfin, le personnel déplore un mode de direction qui semble peu anticiper les besoins du personnel et qui ne comprend pas la concertation.

Revendications partiellement entendues: vraiment?

Dans l'attente de résultats et mesures concrètes, c'est désormais au Département de l'emploi et des affaires sociales et santé (DEAS), que le personnel s'adresse. La veille de la grève, le Conseiller d'État, Mauro Poggia, a fait connaître sa préoccupation et a annoncé que cinq postes supplémentaires allaient être alloués à l'OCE. Coup d'éclat? Réalité? Le personnel et ses syndicats sont évidemment restés mobilisés cette matinée du 20 mars, afin aussi de vérifier les propos du Conseiller d'État et surtout de faire connaître les diverses difficultés.

Une séance entre la délégation du personnel et syndicale et le Département a été immédiatement organisée le 7 avril.

Les cinq postes supplémentaires sont donc confirmés. Mais s'agit-il de remplacement des nombreux départs à la retraite et autres et surtout du personnel hors effectif engagé avec un contrat d'auxiliaire de durée limitée? Tout reste à être vérifié scrupuleusement. Lors de cette rencontre, les autres difficultés ont aussi été évoquées.

Une limitation de dossiers par conseiller-ère en personnel n'est pas un luxe!

Concrètement, nous l'avons déjà indiqué, il est impossible que les CP aient plus de 120, voire 130, dossiers de demandeurs d'emploi ou chômeurs à traiter. Cette réalité est désormais reconnue tant par la direction que le Département. Mais les moyens de parvenir à ce quota maximum divergent et n'existent pas. Comprendre les situations de 130 personnes et trouver des solutions de placement est complexe. Cela nécessite des outils performants qui rendent service, des rencontres à privilégier notamment.

Or, les CP ont à faire avec des tâches administratives et statistiques toujours plus nombreuses. Alors que privilégier? Soit on se concentre sur le placement à tout prix (on aide les plus facilement "plaçables" au dépend des personnes peu formées par exemple; soit on cherche à trouver des solutions durables, équitables et cela nécessite un accompagnement approprié et personnalisé et plus de temps à disposition. Autrement dit, le service public ne peut pas se contenter de seulement faire baisser les statistiques de chômage. Il faut

tant contacter les employeurs qu'accompagner les nombreuses personnes au chômage, dans les différentes mesures (formation, reconversion, information, suivi, etc.). Malgré les placements, à Genève, le taux de chômage demeure stable.

La loi sur le chômage parle de placement rapide et durable des chômeurs et chômeuses. Pour parvenir à cet objectif, le canton doit se doter d'une politique claire d'accompagnement des demandeurs d'emploi qui ne réduit pas le travail des conseillers-ères en personnel à de la gestion de dossiers. Pour cela, il faut rencontrer les personnes, coordonner au mieux les informations entre collègues et services.

Pour cela la dotation globale doit être améliorée. De plus, une partie importante du personnel administratif et de back-office est constituée de personnel demandeur d'emploi, stagiaires. La responsabilité de la logique de fonctionnement de l'OCE n'incombe pas au personnel qui demeure très investi, mais bien plus à une volonté managériale et à des moyens corrects et suffisants.

Considérer globalement les moyens de l'OCE

La question des moyens de l'OCE a été trop longtemps esquivée. Les budgets se répartissent entre celui de la Confédération et du canton. La direction de l'OCE donne l'impression d'avoir prévu des réorganisations qui modifient les rôles et ressources du personnel pour répondre au mieux à certaines logiques de prises en charges ou de services. Or les réorganisations amplifient certaines tâches administratives, notamment des conseillers-ères. L'absence de concertation et la multiplication de projets pilotes et de tâches ne sont plus



acceptables. Le personnel a donc, par la grève, fait savoir qu'il refusait tout nouveau projet et toutes nouvelles tâches. A bout de souffle, les collègues sont de plus en plus nombreux à tirer la sonnette d'alarme et à mettre leur santé en danger.

La délégation du personnel et syndicale espère un frein sérieux aux nouveaux projets et a fait savoir qu'elle souhaite donner son point de vue sur la situation. Elle demande à être tenue au courant de l'évolution de la dotation en personnel et de toute réorganisation. Cinq postes nouveaux, s'ils sont vérifiés, c'est bien - mais cela paraît insuffisant pour parvenir au quota voulu des parties d'un maximum de 130 dossiers. Une prochaine rencontre est d'ores et déjà fixée avec le DEAS. Une assemblée du personnel est planifiée le 8 mai, lors de laquelle sera restitué le contenu des discussions et éventuels accords.

Françoise Weber

Comptes 2013 de l'État: une vraie fausse bonne nouvelle

Le "putsch budgétaire" du PLR, de l'UDC et du MCG à l'automne 2012 a fonctionné. Alors que les comptes 2012 de l'État s'annonçaient négatifs en raison de la recapitalisation des caisses de pensions, ces partis avaient refusé l'entrée en matière sur le projet de budget 2013 déposé par le Conseil d'État. Résultat: l'année 2013 commençait sans budget sous le régime des 12e provisionnels. Aucune nouvelle dépense n'a donc pu être engagée par l'État jusqu'à l'adoption du budget qui aura finalement eu lieu en avril 2013. Soumis à ce régime sec, destiné à éviter une deuxième année de comptes déficitaires synonyme alors de déclenchement du frein à l'endettement, on ne s'étonnera guère aujourd'hui que les comptes 2013, contre toute attente, soient positifs. Dire qu'il s'agit de la seule raison de ce résultat serait de mauvaise foi. Mais dire que la manœuvre n'y est pour rien le serait tout autant. Ce résultat signifie pour le personnel que l'annuité 2014 sera versée rétroactivement depuis le début de l'année dès le mois de mai. Finalement la fonction publique n'aura pas sacrifié son annuité pour sauver Genève du frein à l'endettement. Mais elle a sacrifié bien autre chose: blocage des effectifs (sauf prestations nouvelles) et épuisement sous la charge de travail. Et le nouveau Conseil d'État l'a déjà annoncé: les gains d'efficacité étant épuisés, les prochaines coupes vont faire mal, très mal, au personnel comme à la population. Nous voilà prévenu-e-s.

Projet SCORE des salaires de la fonction publique

La fonction publique dans la rue

A l'appel de l'ensemble des syndicats de la fonction publique, le personnel a manifesté mercredi 9 avril contre le projet SCORE, projet encore largement insatisfaisant tant sur le contenu que sur les conditions de discussion avec le Conseil d'État.

Ce sont plus de 3000 travailleuses et travailleurs des services publics et para-publics qui ont

manifesté dans la rue à midi le mercredi 9 avril. Cette manifestation, convoquée par les syn-

dicats de la police, le SSP et le Cartel intersyndical, fait suite à la présentation en novembre dernier par le Conseil d'État d'un projet de refonte complète de la politique salariale de l'État et du secteur subventionné, et à l'opacité qui entoure encore le projet quatre mois plus tard.

Exiger la transparence...

La revendication exprimée est simple et tient en un mot: transparence. Le personnel comme les syndicats qui le représentent ne peuvent se satisfaire des demi-informations qui leur sont transmises à ce jour. Impossible en effet de savoir à quelle sauce seront mangées l'ensemble des fonctions concernées.

Impossible également de se prononcer, bien que le Conseil d'État y invite les syndicats, sur la pertinence et la cohérence des classifications effectuées, faute de transmission des résultats détaillés de l'analyse des fonctions.

Les syndicats doivent pouvoir disposer de l'ensemble de ces éléments pour en discuter avec leurs membres et le personnel, sans quoi les syndicats ne pourront pas répondre à la consultation que le Conseil d'État appelle de ses vœux. A moins de se voir opposer un refus clair et net, car il est hors de question de signer un chèque en blanc à l'employeur en ma-



tière de politique salariale (ni d'ailleurs en quelque matière que se soit).

... et de véritables négociations

Mais plus encore, alors que le Conseil d'État dressait les louanges du partenariat social dans son discours d'investiture, qu'il y posait comme valeur intangible le fait de "prendre le temps de négocier avant de décider", il est impensable qu'une révision complète de la politique salariale de l'État soit imposée sans négociations avec les représentant-e-s du personnel.

Cette hypothèse est d'autant moins acceptable que les catégories de personnel ayant

beaucoup à perdre dans ce projet sont nombreuses.

Le projet SCORE est insatisfaisant à ce stade. Il est trop tôt pour dire s'il le sera encore au final, mais c'est bien le propre d'une négociation. Mais encore faut-il que toutes les cartes soient posées sur la table, et que les deux parties acceptent de bouger les lignes, quitte à rejeter le résultat final et à reprendre chacun-e ses billes. Or le Conseil d'État s'en tient aujourd'hui encore à une (pseudo) consultation, se réservant le soin "d'arbitrer" seul dans son coin.

Une mobilisation nécessaire

Qu'il s'agisse de contraindre l'employeur à ouvrir de réelles négociations ou d'obtenir l'abandon du projet, la mobilisation du personnel est nécessaire et indispensable. La manifestation du 9 avril est un premier et sérieux coup de semonce adressé au Conseil d'État. Mais elle en appelle d'autres: assemblées, pétitions, nouvelles manifestations, débrayages et peut-être grève, la mobilisation du personnel des services publics pour défendre les principes d'une politique salariale juste, égalitaire et transparente est lancée.

Davide De Filippo



Pour un salaire minimum légal!

OUI

à la protection des salaires au salaire minimum



Le hit parade des arguments alarmistes et mensongers

Hors hit-parade, on entend aussi souvent dire que les besoins salariaux ne sont pas les mêmes dans toutes les régions de la Suisse. C'est vrai. Mais c'est justement pour cela que l'initiative prévoit explicitement que "Les cantons peuvent édicter des suppléments contraignants au salaire minimal légal". Les cantons ont donc la faculté de fixer des salaires cantonaux, qui seront évidemment meilleurs que le salaire national, puisque les salaires de cantons comme Zürich, Bâle ou Genève sont bien plus élevés que la moyenne nationale.

Les autres salaires minimaux

En comparaison du salaire minimal demandé par l'initiative, voici d'autres salaires minimaux nationaux (calculés en francs suisses sur un cours de l'euro de 1.20)

France:	11.30
Luxembourg:	13.-
Pays-Bas:	10.80
Royaume-Uni:	9.15
Espagne:	4.70
Pologne:	2.65
Hongrie:	2.35
Roumanie:	1.10
États-Unis:	6.77
Australie:	15.45 (le record!)

On est donc bien loin des 22 francs prévus en Suisse, mais il faudrait également comparer les retenues sur salaires, le montant des impôts et des assurances... et surtout le coût de la vie.

À environ un mois de la votation du 18 mai prochain, la campagne pour le salaire minimum légal bat son plein. Parmi les nombreuses actions en faveur de l'initiative, le SIT - comme les autres membres du comité unitaire de campagne - organise des stands d'information, en Ville de Genève comme dans les autres communes du canton.

Les discussions avec les personnes qui s'adressent aux stands permettent de tirer un premier bilan de cette campagne, et ce bilan est très positif! Les messages de soutien se suivent les uns après les autres, enthousiasme et optimisme quant au résultat du vote sont les sentiments prépondérants. Certes, les questions sont aussi nombreuses, notamment à la suite des propos mensongers et alarmistes exprimés dans la presse ces dernières semaines par les opposants. Or les arguments patronaux peuvent être facilement démontés comme on le verra ci-après, en ayant fait un classement des sept arguments mensongers les plus utilisés par les milieux économiques et patronaux.

7^e place : «Des salaires minimum oui, mais par secteur et dans les CCT, autrement c'est la fin du partenariat social»

Sans refaire l'analyse de l'état actuel du partenariat social, qui a notamment été menée lors du dernier congrès du SIT en 2013, il suffit de rappeler que plus de 50% des travailleurs-euses ne sont pas protégé-e-s par une CCT pour démontrer que ces dernières ne peuvent pas être considérées comme une protection pour toutes et tous. De plus, les CCT sont régulièrement attaqués par les patrons (et les exemples sur ces dernières années sont nombreux) pour qu'elles ne puissent plus être considérées comme les seules protections nécessaires. Et c'est l'œuvre même de ceux qui se disent leurs défenseurs et nous accusent de vouloir miner le partenariat social! Enfin, dans de nombreux secteurs, les salaires minimum des CCT stagnent à des niveau bien plus bas que les 4000 francs mensuels prônés par l'initiative, qui prouve encore une fois la nécessité d'agir rapidement et avec décision. Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, les salaires minimums en vigueur à Genève ont augmenté de 7 francs ces 7 dernières années: à ce rythme-là, nous arriverons à 4000 francs mensuels en... 2099! Notre réponse est donc "nous ne voulons plus attendre, ça sera 4000 maintenant et partout."

6^e place : «Le salaire à 4000 francs est trop haut, notamment en rapport au niveau des salaires dans les autres pays européens»

La réalité est tout autre, et les statistiques le démontrent. Tout d'abord, il faut savoir que le seuil de 22 francs de l'heure (4000.- mensuels pour une semaine de travail de 42 heures) n'a pas été choisi au hasard mais en relation au salaire médian du pays. En effet, il correspond très exactement au 61% du salaire médian du pays (environ 6550.-). Or, ce taux est parfaitement dans la moyenne européenne, qui voit la valeur du salaire minimum légal se situer, par exemple, à 56% aux Pays-Bas, à 57% au

Portugal, et même à 64% en France jusqu'au 76% de la Turquie! Autre donnée confirmant nos propos initiaux, celle du nombre de personnes qui seraient directement concernées par les augmentations de salaires, et qui travaillent donc aujourd'hui pour des salaires plus bas que les 4000.- mensuels. Sur le plan suisse, ce pourcentage est d'environ 9%, le même taux qu'en Irlande et pas loin du 9.5% de l'Angleterre. En France, ce taux est d'environ 12% et l'Allemagne vient d'adopter un salaire minimum horaire de 8.5 euros qui fixera ce seuil à 19.5% dès son entrée en vigueur le 1er janvier 2015! Le salaire minimum permettra donc, comme cela se passe dans les pays voisins, d'augmenter les salaires d'un même pourcentage de travailleurs-euses (9 à 12%) vers le même niveau en rapport avec le salaire médian du même pays (autours du 60% de ce dernier). Ce qui met la Suisse exactement au même niveau des autres pays européens. Certes, les salaires sont plus hauts, mais ils sont le reflet des coûts de la vie dans le pays, bien plus importants que dans les pays voisins...

5^e place : «Comme les bas salaires sont versés aux travailleurs sans formation et qu'une formation donne rapidement accès à des meilleurs salaires, le salaire minimum dévalorisera la formation car les employés sans formation uniquement seront augmentés».

Une fois encore, faux! L'erreur réside ici dans les propos de départ, considérant que les travailleurs avec une formation bénéficient déjà de salaires plus haut. Or les statistiques que nous avons récemment présentées dans notre brochure "4000 francs minimum pour tous!" prouvent qu'aujourd'hui à Genève la moitié des personnes qui gagnent moins de 4000 francs ont un niveau de formation au moins équivalent à un CFC! Dans la vente, le 20% des employés bénéficiant d'un CFC n'arrive pas à ce niveau salarial. Et dans la coiffure, où la plupart des travailleuses sont formées à un niveau au moins égal à celui du CFC, les salaires plus bas de 4000 francs dépassent 70%! C'est donc plutôt de "valorisation" de la formation qu'il faut parler, cette valorisation que les travailleurs et les travailleuses n'ont jamais obtenu (au moins sur le plan salarial) de la part des milieux patronaux!

4^e place : «Avec un salaire minimum, les patrons ne vont plus payer des salaires plus haut et tout le monde sera baissé à 4000 francs».

Mais quelle absurdité! D'un côté on parle de nécessité de sauvegarder le modèle des grilles salariales des secteurs, le modèle des CCT... et de l'autre on fusille le salaire minimum car il porterait les employeurs

à tasser tous les salaires à ce même niveau de 4000 francs. Comme si les CCT prévoyaient uniquement des salaires minimum. Comme si d'autres salaires, fixés sur la base de l'expérience, ou de la formation, ou encore du type de poste occupé, n'ont pas été toujours prévus et appliqués. Cela s'appelle de la "concurrence salariale" et tant que nous serons dans ce régime formation, expérience et qualité de travail continueront à se payer! Simplement, cette mise en concurrence commencera par le niveau de base de 4000 francs, ce qui signifie que même les salaires plus haut que ce seuil seront aussi bénéficiaires de l'acceptation de l'initiative.

3^e place : on arrive au podium! «L'économie du pays ne pourra pas supporter de telles augmentations, cela coûtera beaucoup trop cher»

Au niveau macroéconomique, l'explication devient forcément plus technique, mais là aussi, on peut démontrer que cet argument non plus n'est pas acceptable! Une étude récemment présentée par Beat Baumann, économiste d'Unia, prouve, chiffres à l'appui, que la revalorisation des salaires actuellement plus bas que 4000 francs coûtera au pays environ 1,6 milliards. Comme l'initiative demande un ajustement des salaires à l'horizon du 1er janvier 2018 et que les données utilisées pour ces calculs sont celles de l'étude ESS de 2012, l'amortissement de cette somme est à articuler sur une période de 6 ans, ce qui permet de calculer un coût d'adaptation de l'ordre de 260 millions de francs par années. Qui est largement supportable pour l'économie du pays. D'autant plus que cette même étude évalue les plus-values du côté des recettes supplémentaires pour les assurances sociales à 300 millions de francs (AVS, assurance chômage notamment) et qu'il faudra encore ajouter au calcul les recettes fiscales supplémentaires et les diminutions des dépenses à prévoir pour l'aide sociale. Et il n'est pas inutile de rappeler que l'économie privée a versé en 2013 un total de 33,7 milliards de dividendes à ses actionnaires... Alors, pas supportable d'un point de vue économique, le salaire minimum?

2^e place pour les mêmes craintes, mais au niveau plutôt microéconomique : «Les PME ne pourront pas payer de tels salaires, elles vont devoir délocaliser ou licencier massivement, et les fermetures de petits commerces et des cafés vont s'enchaîner»

Plusieurs erreurs sont contenues dans cette déclaration. S'il est vrai que la grande majorité des bas salaires se retrouvent dans les petits commerces et dans les PME, il est aussi vrai que ce seront les activités commerciales de proximité qui vont être parmi les bénéficiaires de l'augmentation du pouvoir d'achat des clients potentiels: quelques centaines de francs de plus chaque mois, c'est également plus d'argent dépensé au profit des entreprises et commerces locaux!

De plus, ces entreprises ne pourront tout simplement pas délocaliser car exerçant dans des secteurs qui ne le permettent pas... à moins d'aller boire un café ou faire ses courses à l'autre bout de la planète. Enfin, s'il est évident que l'augmentation des salaires augmentera aussi la charge de l'exploitant, ce dernier fera comme lors de chaque augmentation de ces charges et les répercutera sur les prix de vente. Et comme ces augmentations seront plutôt de l'ordre de quelques centimes que de celui de plusieurs francs comme certaines l'articulent pour les produits les plus courants, la clientèle ne s'y opposera pas en connaissant les raisons.

Enfin, le nombre extraordinairement important de petits commerces dans nos rues, nombre qui a par ailleurs explosé ces dernières années, notamment du côté de la restauration et du commerce de détail, ne réponds déjà pas aujourd'hui à un besoin économique réel. Cette présence est clairement surfaite et les conséquences sont aujourd'hui des fermetures régulières et des faillites en chaîne, souvent frauduleuses, dans le seul but d'échapper au paiement des créances en suspens! Alors, qu'on ne vienne pas nous parler de "logique économique" pour justifier le non-paiement de salaires dignes dans un secteur quand ce même secteur est déjà au-delà de toute logique économique un tant soit peu rationnelle.

1^{re} place : Enfin, le champion toute catégories confondues des considérations hors sujet et du propos tordu: «Vous dites que le salaire minimum est une mesure de protection contre le dumping, mais comme le dumping est un phénomène lié à la pression sur les salaires exercées par les salariés étrangers et notamment les frontaliers, l'application du vote du 9 février dernier sur l'initiative UDC apporte déjà des réponses suffisantes. Donc, l'initiative pour un salaire minimum est désormais inutile».

Rien de plus faux. Comme nous l'avons déjà écrit dans Sit-info, le contingentement des migrants prévu par l'initiative UDC ne protégera en rien les droits des travailleuses-euses. Au contraire, ces droits seront affaiblis en raisons notamment de la précarisation du statut d'une partie de ces derniers ainsi que des risques d'affaiblissement du système des contrôles actuellement en vigueur. Le dumping salarial n'est pas le fait des travailleurs étrangers qui en sont également victimes, et la seule véritable mesure de protection des salaires est le salaire minimum légal, car ce qu'il faut "contrôler" c'est les abus patronaux et non pas l'immigration! Le comité unitaire mène d'ailleurs campagne derrière le slogan "Salaire minimum à 4000 francs: la vraie frontière contre les bas salaires". Notre initiative n'est donc pas seulement encore utile mais elle est aujourd'hui, si possible, d'autant plus nécessaire!

Giangiorgio Gargantini

SALAIRE MINIMUM ON TOUR

En route pour les 4000 fr!

Ça se passe près de chez vous.

Participez aux soirées d'information et de débats citoyens animées par les membres du comité genevois "pour des salaires + justes":

- Servette:** mardi 15 avril à 20 h à la Maison de quartier des Asters - 45 rue Schaub
- Lancy:** mercredi 16 avril à 20h à la salle communale 64, route du Grand-Lancy
- Onex:** mercredi 23 avril à l'aula du Bosson 90 avenue du Bois-de-la-Chapelle

SALAIRE MINIMUM LEGAL 4000.-

JUSTE, NECESSAIRE, POSSIBLE. OUI LE 18 MAI!